

Les fonds européens sont gérés par le Préfet de la région Centre en association avec le Conseil régional et les autres partenaires publics locaux. *Attribués sous la forme de subventions, ils sont destinés à aider les entreprises à prospérer ! Mode d'emploi.*



L'Europe aime les entreprises du Loir-et-Cher

Les fonds européens existent en région Centre depuis 1989. Cela fait donc vingt ans que l'Europe déclare son soutien à nos entreprises : une date anniversaire qui mérite quelques éclaircissements sur la nature de ces fonds, à qui ils sont attribués et ce qu'ils permettent de réaliser concrètement. Au cours de la dernière période 2000-2006, ce sont près de 4 000 projets qui ont été réalisés dans la région, avec une enveloppe de crédits européens de 354 millions d'euros.

Sur la période 2007-2013, l'Union européenne apporte cette fois à la région Centre plus de 532 millions d'€ pour permettre aux entreprises de la région de développer de nouveaux marchés, de créer des emplois de meilleure qualité et de vivre dans un cadre respectueux de l'environnement, ceci par le biais de trois fonds : Feder, FSE et Feader. Ces acronymes peuvent paraître barbares, mais c'est l'objet de ce dossier de vous les faire connaître afin de mieux les apprivoiser !

Le Feder et le FSE sont les outils financiers créés par l'Union européenne pour mettre en place sa politique de cohésion. À l'échelle de la région Centre, ils sont utilisés à travers un programme intitulé « Compétitivité régionale et emploi ». Le Feader est l'outil financier européen de la politique rurale. Ces aides financières sont attribuées sous forme de subventions. Elles sont complétées par d'autres subventions publiques en pro-

venance de l'Etat, du Conseil régional, du Conseil général du Loir-et-Cher, d'Oséo, de la Communauté d'agglomération de Blois ou des communautés de communes du département... La région Centre a choisi d'orienter plus de 40 % de ces fonds européens vers les entreprises, les centres de recherche et de technologie et tout type de structure impliquée dans le développement économique ou les ressources humaines.

Ces fonds malheureusement restent aujourd'hui peu connus du monde des entreprises. En effet, jusqu'en 2006, seules les entreprises situées dans des territoires en difficulté (Bassin de Romorantin et trois cantons du Nord : Droué, Mondoubleau et Savigny-sur-Braye) pouvaient en bénéficier. Depuis 2007, l'ensemble des entreprises, des créateurs et des repreneurs du département du Loir-et-Cher peut obtenir ces aides européennes, quel que soit leur lieu d'implantation dans le département, leur taille, leur activité et leur niveau de développement.

Ces aides constituent un véritable coup de pouce pour faire évoluer une entreprise, notamment en temps de crise ! L'Union européenne va aider en priorité les projets qui feront état d'une nouveauté, d'une originalité ou d'une innovation par rapport à l'existant dans l'entreprise. Vous verrez dans ces pages qu'obtenir une aide européenne, c'est possible et pas si compliqué.



Les entreprises en Loir-et-Cher peuvent bénéficier de fonds européens à travers des dispositifs collectifs d'aide à la création ou au développement (comme ici le programme TrepoliNNo pour se former à l'innovation), mais aussi pour un projet propre à l'entreprise. L'appui d'un conseiller est recommandé pour en faire la demande. Vous trouverez les contacts à la fin de ce dossier.